AGREMENT
Agriculteurs franchisés en base de TGC
(Article Lp 496-2 du code des impôts - Arrêté n° 2019-69/GNC du 08 janvier 2019)

Numéro : 2021-103121489 **Date validité : 31 juillet 2021**

Nom : M MUGNIER Frederic
RID : 0654665

Le présent agrément, prévu par le 2 de l'article Lp 496-2 du code des impôts de la Nouvelle-Calédonie est délivré dans les conditions de l'article 2 de l'arrêté n° 2019-69/GNC du 8 janvier 2019.

Il atteste que son titulaire est à jour de ses obligations déclaratives et peut importer ou acquérir en exonération de taxe générale sur la consommation les biens qui figurent sur l'annexe I à cet arrêté.

Conformément à l'article Lp 496-4 du code des impôts, son numéro doit être mentionné sur l'attestation figurant à l'annexe II à cet arrêté, qui doit être remis par le bénéficiaire à la douane lors de l'importation ou au fournisseur lors de chaque acquisition exonérée.

Le directeur des services fiscaux

NOUVELLE-CALÉDONIE Direction des services fiscaux RF

Mickael JAMET

2020 **CARTE PROFESSIONNELLE**
DE CHEF D'EXPLOITATION AGRICOLE

» N° Registre de l'agriculture : 1995-00096 ACTIF
» Antenne de : NOUMEA TEL. 24.31.60

» Nom : MUGNIER
» Prénom : FRÉDÉRIC
» Date de validité : du 01/01/2020 au 31/12/2020

Le Président

EXPLOITATION(S) : 2020

SCA MUGNIER
» RIDET : 357384.001 BOULOUPARIS PS

MUGNIER FREDERIC
» RIDET : 654665.001 BOULOUPARIS PS